

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-10

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi vingt-cinq mars à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2024 qui a été adressée par mail le 20 mars 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT (8)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne pouvoir à Sylvie LEFEBVRE (2)

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 7 + 1

Date de convocation : 19/03/2024
Date de l'affichage : 26/03/2024

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : Vote du compte administratif Lotissement en Mal Pommier 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'adoption du budget primitif 2023 par le conseil municipal lors de sa séance du 03/04/2023,

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques,

Considérant que M. Maxime Ballaud a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 par Mme Isabelle TISSOT, Maire de Meussia,

Considérant que Mme Isabelle TISSOT, Maire de Meussia s'est retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte le compte administratif « Lotissement en Mal Pommier » de l'exercice 2023 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0 €	150 771.27 €
Recettes	150 245 €	37 042 €
Résultats 2023	+ 150 245 €	-113 729.27 €
Résultats antérieurs reportés 2022	-150 245 €	+ 62 514.18 €
Résultat de clôture 2023	0 €	-51 215.09 €

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 26 mars 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-10 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Sylvie LEFEBVRE



Le premier adjoint,
Maxime BALLAUD

